



Révision du P.L.U. prescrite le :	12 avril 2001
Débat organisé au sein du Conseil Municipal le :	16 novembre 2001
P.L.U. arrêté le :	20 mars 2009
P.L.U. approuvé le :	26 février 2010
P.L.U. modifié le :	28 juin 2017
	12 décembre 2017

- UA Zone Urbaine Agglomérée centrale
- UC Zone Urbaine de Construction individuelle
- UCh Zone Urbaine comportant des règles de hauteur particulières
- UCp Zone Urbaine d'intérêt patrimonial
- UY Zone Urbaine à vocation d'activités industrielles, artisanales ou commerciales (située dans le couloir de passage de lignes électriques)
- US Zone Urbaine destinée à recevoir les équipements de sports et loisirs (située dans le couloir de passage de lignes électriques)
- 1AU Zone A Urbaniser réglementée à vocation d'habitat
- 1AUc Zone A Urbaniser réglementée à vocation commerciale
- 1AUe Zone A Urbaniser réglementée à vocation d'équipements
- 2AU Zone A Urbaniser stricte à vocation d'habitat
- 1AUy Zone A Urbaniser réglementée à vocation d'activités artisanales ou commerciales
- 2AUy Zone A Urbaniser stricte à vocation d'activités artisanales ou commerciales
- A Zone Agricole (située dans le couloir de passage de lignes électriques)
- N Zone Naturelle (située dans le couloir de passage de lignes électriques)
- Nx Zone Naturelle correspondant aux activités existantes isolées
- Ny Zone Naturelle correspondant à des jardins familiaux
- Limite de zone
- ▨ Emplacement réservé
- ▤ Numérotation d'opération
- ▧ Espace boisé classé à conserver, à protéger ou à créer en application de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme
- ▩ Espace boisé classé à créer
- △ Site archéologique
- ⊖ Marge de recul le long de la RD 788
- ⊖ Accès direct interdit sur la RD 788
- ⊖ Démolition interdite des bâtiments concernés
- Chemins piétons à préserver
- ▨ Zone humide

